



La vie de la commune

MARCHÉ



Le marché commencé le premier dimanche de mars a connu globalement un succès satisfaisant pour cette période d'essai. Nous avons projeté de terminer avec le premier dimanche d'octobre mais nombre de commerçants souhaitent poursuivre ; cela a été également un souhait exprimé par les habitants. La municipalité n'a donc aucune raison de ne pas faire perdurer cette activité et bien sûr de la développer. Le bouche à oreille fonctionnant souvent mieux que des courriers officiels, n'hésitez pas à suggérer à des commerçants itinérants que vous connaissiez de venir nous rejoindre. Le contact est à prendre en mairie où un contrat leur sera remis.

Info particulière : le pépiniériste habituellement présent sur le marché viendra vendre des fleurs et notamment des chrysanthèmes exceptionnellement le dimanche 31 octobre sur la place de l'église.



LAVOIRS

La restauration des lavoirs ayant été menée à terme, la municipalité est heureuse d'inviter les habitants à l'inauguration qui aura lieu le dimanche 26 septembre à 17h00 au lavoir de Fleury. Après le discours officiel de Monsieur le Maire, nous

vous convions à rire ou sourire lors du spectacle « paroles de Lavandières » qui aura lieu au lavoir lui-même. Suite à cette manifestation, vous êtes tous conviés à partager le verre de l'amitié, notamment avec les artistes.

ACTIVITES ESTIVALES

Cet été a été riche en activités de toutes sortes et pour tous les âges. Merci aux associations qui ont largement œuvré à dynamiser notre village pendant cette saison, notamment à la BEC : 14 juillet, accueil des marcheurs de Compostelle, visites de village, spectacle « Ukraine » dans le cadre du festival de Montoire, expositions au moulin de Rochechouard, trois semaines médiévales terminées par un dîner avec participation de la chorale Sodobria, chantiers jeunes, concert à Saint-Lubin, Fête du vélo.



VENELLES

Entre « venelles » et « traites », le Conseil Municipal a décidé de conserver l'appellation venelles pour tous les petits chemins de promenades qui sillonnent notre village. « Traite » a été un mot utilisé pendant très longtemps, et qui est conservé dans l'expression aller d'un endroit à un autre « d'une seule traite », c'est à dire sans avoir à emprunter plusieurs chemins. Mais l'expression étant désuète, il nous a semblé plus sensé de conserver l'appellation « venelle ». Ces venelles se verront d'ailleurs attribuer des noms, les plus parlants possibles, et feront l'objet d'une signalétique particulière, afin d'assurer une plus grande sécurité pour les piétons et accroître ainsi les plaisir de la promenade.

ECOLE MATERNELLE

Après bien des tracasseries suite au refus de l'aval de la commission de sécurité à cause de l'emploi de chanvre comme isolant, les travaux ont pu enfin reprendre. Les responsabilités ont été partagées entre les différentes entreprises concernées et la municipalité ne s'en trouve donc affectée que pour des problèmes de délais, mais pas pour des problèmes financiers. Le chanvre présentant un danger car très sensible au feu, sera remplacé par la traditionnelle laine de verre, tout en conservant un niveau acoustique très performant.

Nous espérons bien voir entrer dans ces nouveaux murs, les jeunes élèves et leurs enseignantes, pour la rentrée de janvier 2011. Il nous restera ensuite à organiser l'inauguration mais pour cela, nous attendrons les beaux jours.

PROJET 2^{ème} PHASE GROUPE SCOLAIRE

Comme évoqué dans notre précédente édition l'avancement de ce dossier suit son cours et après appel d'offre, le choix de divers futurs intervenants a été validé soit :

- D.D.T. 41 pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage
- Le cabinet GINGER C.E.B.T.P. de Parçay-Meslay (37) pour toute la partie géotechnique dont la première phase est réalisée
- Le cabinet DUMONT de Cellettes pour la partie géomètre dont les relevés et divers travaux sont pratiquement terminés à ce jour
- Enfin pour la partie la plus importante de ce dossier, le choix de l'architecte est prévu pour la fin du mois de novembre. Pour cette décision nous bénéficierons de l'aide de divers architectes conseils dépendant des services de l'état.

RESTAURATION DE L'EGLISE

La restauration de l'intérieur du clocher et de la cloche est terminée. Nous avons reçu l'approbation de l'architecte des bâtiments de France, particulièrement satisfait des travaux réalisés. Il nous reste à percevoir l'aide de la Fondation du Patrimoine via la région, lorsque les derniers échanges de documents, dûment signés, auront eu lieu.

RENTREE SCOLAIRE

Ecole maternelle

Rentrée 2010 : 57 enfants ont effectué cette rentrée toute particulière puisqu'il s'agit sans aucun doute d'une dernière rentrée dans nos "vieux murs"... avec, peut-être, une seconde rentrée dans le cours de l'année dans nos nouveaux locaux. 12 petits à accueillir, à rassurer... parfois à consoler. Quand aux plus grands ils manifestent le plus souvent une certaine fierté d'accéder au niveau supérieur. Au fil de cette première période de l'année, chacun doit avant tout s'approprier de nouveaux repères, trouver sa place dans le groupe. Voilà une année qui promet d'être riche d'expériences et de découvertes !



L'école des garçons...

Il y a quelques années !!!

Ecole élémentaire

En cette rentrée 2010, l'école élémentaire accueille 85 élèves, du CP au CM2, répartis sur 4 classes. Ainsi, chacune de ces classes compte entre 19 et 23 élèves.

Mme BERTHEAU ayant accepté un poste sur l'école élémentaire de Mer, c'est Mademoiselle Laure DUBREUIL qui la remplace à la direction de l'école et dans la classe de CM1-CM2.

Nous accueillons également Madame Aurélie PERROMAT qui complètera le mi-temps de Mme MAZERAND et assurera la décharge de direction de Melle DUBREUIL à partir du mois de novembre. En attendant, Mme PERROMAT est remplacée par Mme LEROUX à ce poste.

Cette année, le projet d'école est axé sur le thème de l'alimentation. Au programme : travail sur l'équilibre alimentaire, réalisation d'un livre de recettes, et bien sûr... réalisation de ces recettes !

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos suggestions !

JOURNEE DES ASSOCIATIONS : REMERCIEMENTS

C'est sous un beau soleil et dans la convivialité que s'est déroulée, le 11 septembre, la deuxième édition de la journée des associations. **L'équipe municipale remercie vivement l'ensemble des bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année pour offrir des animations et activités de qualité aux habitants de la commune.** Cette année encore, ils ont répondu présents pour travailler à l'organisation de cette manifestation. Le parcours multi-activités a eu une nouvelle fois beaucoup de succès auprès des enfants. A cette occasion, les pompiers de Suèvres avaient préparé un « parcours enfumé » dans le sous-sol de la Maison des Associations où ils accompagnaient les enfants volontaires pour se retrouver « dans la peau d'un pompier ».



Animateur et enfants réjouis !

A-S SUEVRES football

La nouvelle saison sportive a déjà repris son envol puisque les seniors sous la houlette de Monsieur Guy ROUSVOAL ont « rechaussé les crampons » depuis début Août. Cette reprise précoce doit permettre de trouver rapidement nos deux équipes seniors dans une excellente condition physique, atout non négligeable qui devrait augurer de résultats positifs en ce début de saison, où les points pris à cette période de l'année sont toujours importants lors du décompte final.

Pour nos jeunes, les premiers entraînements ont débuté, et les compétitions officielles vont suivre très rapidement. Sachant que nous recherchons à renforcer en effectif toutes nos catégories, et en particulier le groupe de 5 à 10 ans garçons, sans oublier nos féminines de 8 à 15 ans, nous lançons un appel à toutes celles et ceux qui souhaitent pratiquer

ce sport pour prendre dès maintenant contact avec l'un des responsables, ou en contactant :

- Mr FERREIRA Roger-Pierre 09 52 41 41 64
- Mr PILLEBOUE Raphaël 02 54 87 82 08

Souhaitons que cette nouvelle saison soit, en tous points, aussi positive que la précédente et qu'elle puisse redorer le blason du football Sodobrien.

Si vous souhaitez aider ou participer à nos diverses manifestations, nous vous informons que la traditionnelle soirée choucroute se déroulera le **Samedi 23 Octobre** et que joueurs et dirigeants vous proposeront le calendrier du club courant Décembre.

VINEUIL / SUEVRES Tennis de Table

Que vous soyez un homme ou une femme, jeune ou moins jeune, vous souhaitez pratiquer un sport qui allie dextérité, concentration, souplesse, efforts physiques, alors n'hésitez pas à vous inscrire au tennis de table de Vineuil – Suèvres où le meilleur accueil vous sera réservé.

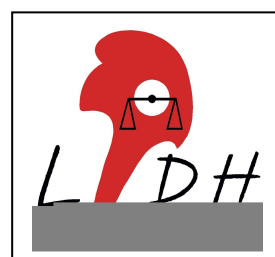
Pour information il existe une section « loisirs ».

Dès l'âge de cinq ans les enfants sont accueillis pour initiation avant de prendre une décision définitive.

Les entraînements et compétitions ont lieu à Vineuil.

Pour tous renseignements :

- BALLABRIGA Ramon 02 54 87 80 24
- PILLEBOUE Raphaël 02 54 87 82 08



LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

La Ligue des droits de l'Homme organise une **BOURSE aux LIVRES, DISQUES et JOUETS** Le **samedi 20 novembre 2010 à la Maison des associations de 10 h à 18 h.** Venez nombreux Exposer ou chiner !!!

Accueil des exposants dès 8 h, mise à disposition de tables : 10 € et 8 € pour Sodobriens et associations (la table). Réservation : 06 65 58 80 00 ou ldh.loir.et.cher@gmail.com

Et : Ligue des droits de l'Homme – 1 bis rue de Fleury – 41500 SUEVRES

Lors de la journée des Associations, samedi 11 septembre, une trentaine d'enfants ont fait le quizz des droits de l'enfant et avec succès.

Nous vous donnons également rendez-vous le **vendredi 15 octobre à 11 h** (Grand amphi) Ecole d'Ingénieurs de Val de Loire, rue de la chocolaterie. En effet, dans le cadre de la 13^{ème} édition des Rendez-vous de l'histoire de Blois, une table ronde avec Henri Leclerc aura pour thème « la justice qui punit : est-il juste de punir et qu'est-ce qu'une peine juste ? »

SYNDICAT D'INITIATIVE SUEVRES – COUR SUR LOIRE



La saison 2010 se termine et c'est avec plaisir que nous pouvons enregistrer près de 4 000 visiteurs au Moulin Rochechouard.

Les différentes expositions mises en place au courant de l'été ont été très largement suivies.

A noter, l'exposition d'outils de tonnellerie, avec des objets particulièrement bien entretenus, et bien documentée a été très appréciée.

Les toiles de Xavier Pougnon ont été très remarquées et chacun a écouté avec beaucoup d'attention les explications de ce peintre autodidacte très doué.

Les photos en noir et blanc mises en place par le centre de Loisirs pour les « Droits de l'Enfant » ont fait « craquer » nombre de visiteurs.

« Le Mexique multicolore » a également séduit les visiteurs grâce aux objets et vêtements exposés.

La saison se termine avec l'exposition sur « Les Ecoles à Suèvres et Cour sur Loire ». Exposition très bien documentée et beaucoup de personnes ont été surprises de découvrir les différents lieux de Suèvres où des écoles, et ce depuis les années 1680, ont été installées.

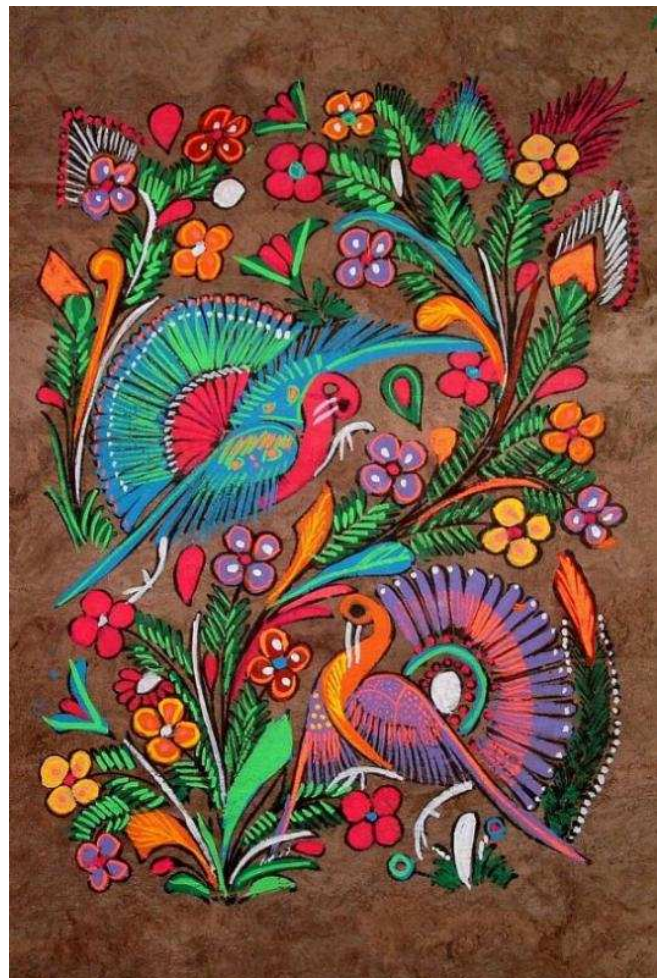
Dernière manifestation : le 3 octobre, randonnée pédestre avec 3 circuits, dont l'un (8 km) guidé et commenté. Départ à partir de 7 h 15 à la maison des associations.

Les visites de Suèvres et Cour sur Loire ont entraîné de nombreux touristes à la découverte de nos deux villages.

Les membres du Syndicat d'Initiative remercient toutes les personnes qui les ont aidés pour la réalisation de leurs expositions.

Le Syndicat d'Initiative fermera ses portes fin septembre, mais vous pourrez toujours joindre l'un ou l'autre de ces membres au 02 54 87 85 27 ou par @mail : si.suevrescour@free.fr

Site : si.suevres.com . régulièrement mis à jour.



*Peinture traditionnelle mexicaine
sur « papel amate »*



*Promenade dans Suèvres :
le gué des Grands Moulins*

Informations générales

RAPPEL de l'OBLIGATION de DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

Déclaration préalable de travaux : Mise à jour
le 29.12.2008 par « La Documentation
française »

Définition

La déclaration préalable est un document administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Ce document est obligatoire pour les travaux de faible importance.

Travaux concernés

Une déclaration préalable doit être déposée avant d'édifier toute :

- construction nouvelle créant une surface hors œuvre brute (SHOB) supérieure à 2m² et inférieure ou égale à 20m²,
- agrandissement d'une construction entraînant la création d'une SHOB supérieure à 2m² et inférieure ou égale à 20m²,
- transformation de plus de 10m² de SHOB en surface hors œuvre nette (SHON),
- modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment,
- changement de destination d'un bâtiment (par exemple transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celui-ci n'implique pas de travaux.

Constitution du dossier

La demande de déclaration préalable peut être établie au moyen du formulaire cerfa n°13404*01 ou effectuée directement à la mairie de la commune où se situe le terrain. Cette demande doit être complétée par un dossier contenant notamment les indications suivantes (la liste des pièces à fournir est limitativement énumérée sur la notice de demande de déclaration préalable) :

- la localisation et la superficie du terrain,
- la nature des ouvrages ou du changement de destination envisagé, et s'il y a lieu de la SHON des constructions projetées, ainsi que leur destination.

La demande de déclaration préalable et le dossier qui l'accompagne doivent être envoyés en 2 exemplaires. Un exemplaire supplémentaire peut être demandé notamment lorsque le bâtiment est situé dans le périmètre de protection d'un monument historique.

Affichage en mairie

La demande de déclaration préalable fait l'objet d'un affichage en mairie dans les 15 jours qui suivent son dépôt et reste affichée pendant toute la durée de l'instruction du dossier.

Dépôt du dossier

Le dossier complet (demande de déclaration préalable et pièces à fournir) doit être déposé directement à la mairie où se situe le terrain ou envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception. La mairie délivre un récépissé avec un numéro d'enregistrement qui mentionne la date à laquelle les travaux pourront débuter.

Délai d'instruction du dossier

La mairie dispose d'un délai de 1 mois pour :

- instruire le dossier s'il est complet,
- ou réclamer les pièces manquantes, par lettre recommandée avec accusé de réception, s'il est incomplet. Dans ce cas, l'intéressé a 3 mois pour compléter son dossier.

Réponse de l'administration

Lorsque l'administration répond à la demande de déclaration préalable, elle adresse un courrier par lettre recommandée avec avis de réception.

Si la mairie s'oppose au projet ou impose des prescriptions particulières, ou adaptation mineure qu'il faut alors respecter, elle fait une réponse motivée, qu'elle adresse par lettre recommandée avec avis de réception.

La décision de l'administration peut également ne pas donner lieu à la délivrance d'un document écrit au terme du délai d'instruction.

Cela indique, en principe, qu'elle ne s'oppose pas au projet tel qu'il est décrit dans la déclaration préalable. L'intéressé a tout de même intérêt à demander à la mairie un certificat attestant de son absence d'opposition à la réalisation du projet.

Durée de validité de la déclaration préalable

A compter du 20 décembre 2008, la durée de validité de la déclaration préalable passe de 2 à 3 ans. Ce prolongement d'1 an est mis en œuvre jusqu'à fin 2010, il s'applique aux déclarations préalables en cours de validité à la date du 20 décembre 2008.

Les travaux doivent impérativement commencer dans ce délai dès l'obtention de la déclaration préalable.

Une fois que les travaux ont commencé, ils ne doivent pas être interrompus pendant plus d'un an.

Ils peuvent être échelonnés à condition que chaque interruption soit inférieure à un an et que les travaux exécutés d'une année sur l'autre soit suffisamment importants et significatifs.

Si ces délais ne sont pas respectés, la déclaration préalable n'est en principe plus valable.

Prolongation de la déclaration préalable

Si les travaux ne peuvent être commencés dans le délai de 2 ans ou si le titulaire de l'autorisation prévoit d'interrompre le chantier pendant plus d'un an, il peut demander de prolonger sa déclaration préalable d'un an.

Cette demande doit intervenir 2 mois avant l'expiration du délai de validité de la déclaration préalable.



ENVIRONNEMENT

Nous remarquons toujours un certain manque de civisme et un laisser-aller dans le dépôt d'ordures en n'importe quel endroit de la commune, comme ce congélateur plein de victuailles, qui après une panne a été abandonné à la porte de notre déchetterie. Pour des cas exceptionnels comme celui là, nos services auraient permis l'accès aux bennes. Il suffit de demander en mairie. Nous avons une déchetterie, utilisons la et à bon escient. Pour information toute personne vue en infraction ou laissant une trace lors de ces dépôts sauvages peut être poursuivie par la loi.

GENDARMERIE

Vous avez entre 18 et 25 ans, vous n'avez pas de travail ou peu de débouchés actuellement mais vous êtes motivé pour vous en sortir coûte que coûte, sachez que la gendarmerie est dans une situation particulièrement favorable pour procéder au

recrutement de jeunes en qualité de gendarme adjoint.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser :

Lieutenant FLEURISSON

brigade de MER 02 54 81 41 20

CONCOURS « FAMILLES A ENERGIE POSITIVE »

Ce concours est organisé dans le cadre d'un partenariat entre l'ADEME et la région Centre et développé dans un cadre européen. Il présente plusieurs intérêts :

- travailler sur des changements de comportement
- mobiliser des citoyens grâce à l'aspect ludique et convivial du concours
- gagner à tout prix : les participants sont tous gagnants par leurs économies d'énergie
- associer de façon concrète les habitants à une démarche en faveur de l'environnement (développement de « l'Agenda 21 »)
- développer une image positive de notre village

Objectif :

- changer vos habitudes de consommation d'énergie
- faire du bien à la planète ... et son portefeuille

Comment participer :

- rejoindre un groupe existant ou former un groupe, entre voisins par exemple
- contacter l'espace info-énergie du Loir et Cher EIE 41 – ADIL 41 :
 - ☎ : 02 54 42 10 00
 - e-mail : adileie41@wanadoo.fr
- participer à l'événement d'ouverture du concours
- avoir les relevés (gaz, eau, électricité, fioul etc.) de l'année précédente
- à partir du 1^{er} novembre 2010 : relever vos consommations
- transmettre vos consommations sur le site web : www.familles-a-energie-positive.fr
- s'assurer que tous les relevés soient bien enregistrés pour le 30 avril 2011 (date de fin du concours)
- participer à la cérémonie de clôture (quelle est l'équipe qui a économisé le plus d'énergie ?)

Résultat : au bout de 6 mois vos factures d'énergie auront baissé d'environ 12 %.

NOUVEAU DISPOSITIF OUVERT AU CONSEIL GENERAL : « Vivre en autonome 41 » : des conseils pour les personnes âgées

Qu'est-ce que c'est ? :
- Il s'agit d'une plateforme d'information et de coordination gérontologique « Vivre autonome 41 ».

Quelle est sa mission ? :

- apporter aux personnes âgées et à leur entourage une information diversifiée et personnalisée
- apporter un soutien aux professionnels

Quel est le contact ? :

- ☎ : 02 54 58 43 79 (du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00).
- un site internet : www.vivreautonome41.fr
- point d'accueil de proximité : Centre administratif (Porte D), 34 avenue Maunoury 41000 Blois ; du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

PASSAGE A LA TELE TOUT NUMERIQUE

Comme vous le savez, la France passe actuellement à **la télé tout numérique**. C'est-à-dire à l'arrêt de la diffusion des 6 chaînes analogiques reçues par l'antenne râteau et son remplacement définitif par la Télévision Numérique Terrestre (TNT) ou tout autre mode de diffusion numérique (satellite, câble, ADSL ou fibre optique). **C'est le 19 octobre 2010** que ce changement s'effectuera dans notre région.

La télé numérique, c'est jusqu'à 18 chaînes nationales gratuites en plus des chaînes locales. Pour y accéder, les foyers doivent s'équiper en conséquence : le plus souvent, un simple adaptateur numérique branché sur le poste de télévision suffit. **Il n'est pas nécessaire de changer sa télévision ni son antenne pour passer à la télé tout numérique.**

A partir du 19 octobre prochain, les foyers non équipés en numérique se trouveront face à un « écran noir ».

Des dispositifs d'aide ont été mis en place par l'Etat et notamment :

- La mise en place d'une aide technique et humaine pour les personnes âgées de plus de 70 ans ou souffrant d'un handicap égal ou supérieur à 80 % afin d'assurer une transition sereine vers la télévision numérique.

- Des aides financières (sous conditions de ressources et pour les foyers exonérés de redevance audiovisuelle).

Pour plus de renseignements et afin de connaître les modalités d'aide, vous pouvez :

appeler le **0970 818 818** (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h) OU vous connecter sur **www.tousaunumerique.fr**

PETITE ENFANCE : Mieux connaître les besoins en matière d'accueil de vos enfants

Depuis le 20 juin dernier, la Communauté de Communes Beauce Ligérienne (CCBL) a lancé une étude pour connaître la situation exacte des dispositifs d'accueil des jeunes enfants sur son territoire.

L'évolution progressive des besoins des parents, d'une part, et celle des pratiques et préconisations des professionnels, d'autre part, ont généré au cours des cinquante dernières années une forte diversification des modes d'accueil collectif du jeune enfant. Cette diversification s'est accompagnée d'un effort constant de la part des collectivités pour garantir la sécurité et la qualité de l'accueil des jeunes enfants.

La CCBL souhaite renforcer la politique de la petite enfance et optimiser les moyens mis actuellement à la disposition des familles.

Aujourd'hui, les besoins et les moyens sont très différents d'une commune à l'autre de la CCBL, c'est pourquoi, le Conseil communautaire a décidé la réalisation de cette étude. Elle vise, d'une part, à établir un diagnostic des services et identifier les besoins existants et futurs en matière de petite enfance, et d'autre part, à évaluer l'adéquation entre ces évolutions probables et les services existants afin de préconiser un plan d'action.

A ce jour, chaque famille de la CCBL ayant un enfant de moins de 6 ans a été destinataire d'un questionnaire visant à mieux connaître sa situation et ses besoins. Les assistantes maternelles ont été invitées à participer à deux réunions.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de cette étude dans les mois à venir.

Informations pratiques

RAPPEL DES MANIFESTATIONS A VENIR SUR NOTRE COMMUNE

Octobre

- Dimanche 3* Randonnée pédestre du SI
Marché mensuel
- Samedi 16* Loto de la Gym Sodobrienne
- Dimanche 17* Repas des aînés
- Samedi 23* Soirée choucroute de l'A.S.S.
- Samedi 30 et dimanche 31*
Week-end jeux vidéo « Arrête-toi sur la place »

Novembre

- Samedi 6* Soirée Moules / frites de la Gym Sodobrienne
- Dimanche 7* Marché mensuel
- Jeudi 11* Cérémonie de l'Armistice
- Samedi 20* Loto de l'A.S.S.
- Samedi 27* Sainte Barbe – Sainte Cécile

Décembre

- Samedi 4 et dimanche 5*
Fête du jeu de la B.E.C.
- dimanche 5* Marché mensuel

DICRIM

Le document d'information appelé DICRIM, sigle signifiant Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, est un document établi dans le souci de protéger les populations concernées par ces risques. Les pouvoirs publics ont souhaité diffuser une information aussi claire que précise sur les risques encourus et les précautions à prendre pour s'en protéger.

« **Mieux vaut prévenir que guérir** » est le principe de base de la médecine traditionnelle chinoise.

Malgré son ancienneté, il a gardé tout son sens, notamment en ce qui concerne ce qu'on appelle aujourd'hui les risques majeurs.

Les risques majeurs se déclinent de la façon suivante :

- Risque Inondation
- Risque Transport de Matières dangereuses
- Risque Nucléaire

La commune de Suèvres est concernée par ces trois types de risques avec la Loire et la Tronne, l'autoroute A10 et la voie de chemin de fer, la Centrale Nucléaire de Saint-Laurent Nouan et le gazoduc.

Vous aurez donc tous bientôt connaissance de ce DICRIM.

NOUVELLES ENVELOPPES ILLUSTREES

Nous venons de faire imprimer, en partenariat avec La Poste, de nouvelles enveloppes pré-timbrées, comportant cinq illustrations différentes. Nous avons choisi des photos de notre photographe et correspondant local de la Nouvelle République, Bernard Fauquembergue ; il s'agit de la maison Guennedame, du Gué des grands Moulins, du lavoir du Moulin Pont, de l'église Saint-Lubin et d'une gargouille (impudique !) de l'église Saint-Christophe. Vous pourrez vous les procurer à l'Agence Postale Communale pour 8,90 € les dix, à l'unité au S.I. ou au guichet de la mairie pour un montant de 0,89 € pièce. Les sommes perçues au guichet de la mairie seront automatiquement reversées au Comité Communal d'Action Social.

Par ailleurs, le conseil municipal a décidé d'offrir dix enveloppes à chacune des vingt-trois associations de Suèvres, leur permettant ainsi de promouvoir notre village à travers leur correspondance.

Quant à la mairie, elle les utilisera pour ses invitations extérieures à la commune, dans le même objectif.

PARUTION DU JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPAL

Nous avons atteint désormais un rythme de croisière avec trois flashes par an et un bulletin annuel.

Le bulletin annuel paraît fin décembre.

Les flashes paraissent fin mars, fin juin et fin septembre. Ceux d'entre vous qui sont concernés par la parution d'articles devront donc faire parvenir ces articles en mairie au cours de la première semaine de mars, de juin et de septembre.

Un coup de fil en mairie peut permettre d'insérer un article de dernière minute en fonction des délais à respecter pour l'imprimeur.

Tous les lecteurs de ces petits journaux peuvent faire part de remarques constructives, une amélioration étant, bien sûr, toujours possible.

Bonne lecture !

SYNDICAT SCOLAIRE

Nous vous rappelons que toute annulation de cantine et/ou garderie, sans présentation de justificatifs médicaux ou autres (article A du règlement scolaire), sera facturé.